



PROCES - VERBAL

de

MESURAGE.

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le 3 janvier

Je soussigné, GUSTOT Jean, Géomètre expert immobilier, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles,

domicilié à Rhode St Genèse, avenue Astrid n°9 agissant à la requête de la S.A. DUMOBIL, Oostrozebekestraat, 59, à Meulebeke,

DECLARE

avoir procédé au mesurage d'un lot de terrain sis à BOUSVAL, dans le lotissement du PONT SPILET, parties des parcelles cadastrées à Bousval, section C n° 97^k, 36^g lot portant le n° 95 du plan de lotissement dressé par l'ingénieur J. GUSTOT et approuvé par la commune de BOUSVAL le 20 décembre 1968.

Ce terrain est figuré au présent plan à l'échelle de 1/500 par une zone hachurée.

Il est matérialisé sur place par des bornes en béton ; les limites sont déterminées par les cotes et indications du pl.

La superficie contenue est de 13 a. 88 ca. 51 dma.

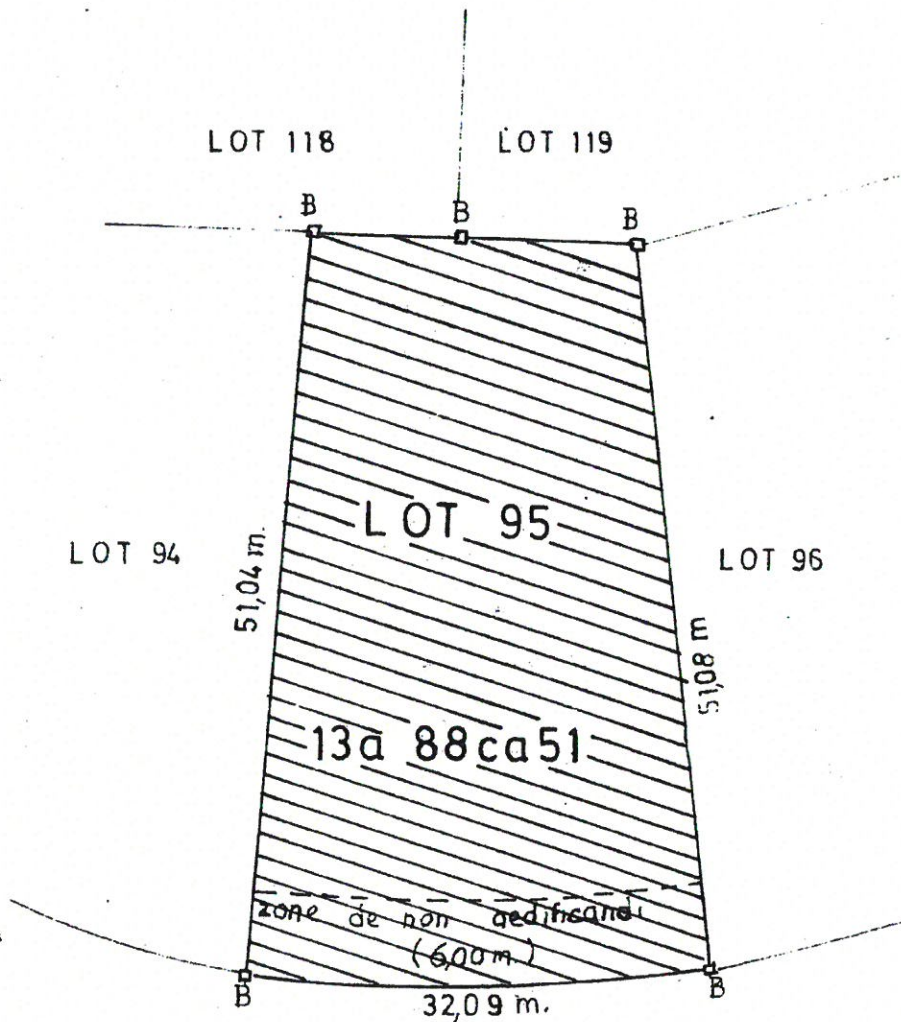
Le terrain présente un développement en façade de 32,09 m.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir comme de droit.

L. BROW...

Commune de BOUSVAL

Lotissement du Pont Spilet - LOT 95
Section C n° 97^k partie - 36⁹ partie



Getekend « ne varietur »
als bijlage aan een akte
verleden door Notaris A. Van den Eeckhout
te Gent op .1.maart.1985.....

Cloda
Abry
J Van der Sandt

geregistreerd te GENT
te 11 JUNI 1985
boek 6/16, blad 3, vak 24
een rolloggeer verz.
Ontvangen Tweehoofd vijf en twintig frank
De Ontvanger 225 F